

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon ARAS

Le Mercredi 29 juin 2016 à 19h00

Présidence de Madame le Préfet Chantal TURIN

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

11. Accueil, ouverture de l'assemblée.
12. Contrôle des présences.
13. Assermentation des membres du conseil intercommunal et des suppléants.
14. Election du président du Conseil intercommunal.
15. Election du (de la) secrétaire du conseil intercommunal.

Présidence du président du conseil intercommunal :

15. Election du Vice-président du conseil intercommunal.
16. Election des scrutateurs du conseil intercommunal.
17. Election des scrutateurs-suppléants.
18. Election du (de la) secrétaire suppléant(e).
19. Election des membres du Comité de direction.
20. Election du Président du Comité de direction.
21. Elections diverses si nécessaire.

Présidence du Préfet :

7. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
8. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
9. Communications diverses.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Mme Marie-laure Michel

Fonctionne comme scrutateur provisoire : Mme Marlyse Dentan

39 conseillers sont présents représentant
8 conseillers sont absents Mme Dominique Bory
182 voix.

7 membres du Comité de direction sont présents

0 membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président(e) du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu(e) Président(e) du Conseil intercommunal : M. Daniel Ganz (Gilly)

Est élu(e) Secrétaire du Conseil intercommunal : Mme Sandrine Vaucher (Gland)

Est élu(e) Vice-président(e) du Conseil intercommunal : Mme Isabelle Inquet (Ors)

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

▪ **Sucruteurs :**

Mme Marlyse Dentan (Tartegnin)

Mme Odile Rochat (Trex)

▪ **Suppléants :**

M. Marc Maggariol (Basins)

Mme Chantal Hauwer (Mont-sur-Rolle)

Est élu(e) secrétaire suppléant(e) : Mme Marie-Laure Michel

Sont élus au Comité de direction :

Mme Patricia Rama (Bassins), Mme Isabelle Monney (Gland),
Mme Dominique Bory (La Rippe), M. Claude Gaignard (Luins),
Mme Stéphanie Schmutz (Nyon), M. Loïc Haldimann (Rolle)
M. Serge Schmidt (Tannay)

Est élu(e) Président(e) du Comité de direction de l'Association :

Mme Stéphanie Schmutz (Nyon)

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

Mme Elvira Röllli (Arzier)
Mme Monya Jaccard (Burtigny)
M. Philippe Menard (Caimms)
Mme Alice Durgnat Leu (Prangins)
M. Vincent Hacker (Nyon)

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le(a) Président(e) du Conseil intercommunal et le(a) secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée)

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à 21h30

Le Préfet :



Le/a Secrétaire :



Sont élus membres de la Commission "Règlement du Conseil intercommunal"

- Mme Anne Stiefel (Begnins)
- Mme Camille Berger (Borex)
- M. Sigmund Friberg (Bursins)
- Mme Nicole Bartschi (Gilly)
- Mme Chantal Maurer (Mont-sur-Rolle)